



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-094 **Conseil municipal du 8 juillet 2024**

Le Lundi Huit Juillet Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Régis ROUSSEAU, Sarah ROUSSEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Katharina THOMAS et Carine MATHIEU

Excusée(s) : André-Jean VIEAU, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Olivier AUNEAU, Bruno FOUCHER et Camille FRESNEAU.

Pouvoirs : André-Jean VIEAU à Florent CAILLET, Johanna HALLER à Gilles RAMBAULT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Mélanie COTTINEAU, Olivier AUNEAU à Myriam RIALET, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE et Camille FRESNEAU à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Renan KERVADEC, Olivier BINET et Nabil ZEROUAL...

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 2 juillet 2024
Date de la publication : 10 juillet 2024

**2024-094 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ
PASSE EN PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SALLES DU
BOIS JAUNI**

Rapporteur : Arnaud BOUYER

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon a engagé un programme de rénovation énergétique de ses bâtiments, afin d'améliorer le confort des usagers et également limiter les consommations d'énergies, dans le respect des obligations du décret tertiaire. Par ailleurs, la mise en accessibilité des bâtiments publics est toujours en cours.

Le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité des salles du Bois Jauni s'inscrit dans ce contexte.

Le site concerné, à savoir les salles du Bois Jauni, englobe la salle du temps libre, le local jeunes et le complexe sportif du Bois Jauni, comprenant la salle A (plateau sportif), la salle B (rink hockey et escalade), la mezzanine (gymnastique) et les vestiaires.

En raison de la nature des prestations et de leur estimation, cette consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de l'article R2124-2-1 du Code de la commande publique.

Les caractéristiques de cette consultation sont les suivantes :

- Marché de services, comportant un lot unique
- Décomposition des prestations en 10 phases :
 - Etudes de diagnostic
 - Eléments de mission de base en réhabilitation de bâtiment (études d'avant-projet sommaire, études d'avant-projet définitif, études de projet, assistance à la passation des marchés de travaux, visa des études d'exécution et de synthèse, direction de l'exécution des marchés de travaux, assistance aux opérations de réception)
 - Autres éléments de mission : études d'exécution et de synthèse, ordonnancement, pilotage et coordination
- Marché à prix forfaitaires, comportant une clause de révision des prix, par application d'une formule de variation
- Démarrage de la mission à compter de la notification du marché, pour une durée de 22 mois.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1414-2 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 18 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 11 avril 2024 sous la référence 24-42050, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 11 avril 2024 sous la référence 212963-2024 ;

CONSIDÉRANT la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la ville AWS le 11 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la date limite de remise des offres fixée au 15 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT les neuf plis dématérialisés reçus dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la direction des services techniques et de l'urbanisme, conformément aux critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation ;

CONSIDÉRANT la présentation de cette analyse en commission d'appel d'offres, dûment convoquée et réunie selon les règles de quorum le 18 juin 2024 ;

Après avis de la commission Appel d'offres en date du 18 juin 2024 ;

Après avis de la commission Travaux, infrastructures en date du 20 juin 2024 ;

Après avis de la commission Transition écologique, mobilités, démocratie locale en date du 26 juin 2024 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité des salles du Bois Jauni avec le groupement conjoint Athéna / Ingeligno / Isocrate, dont Athéna est l'architecte mandataire solidaire, pour un forfait provisoire de rémunération de 187 540,00 € ht, soit 225 048,00 € ttc, correspondant à une enveloppe de travaux fixée à 2 183 000 € ht.

Le détail des informations relatives au groupement est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Membres du groupement	Compétences	Adresse	N° SIRET	Répartition € ht
ATHENA	Architecte, économiste, OPC	1, rue des Remorqueurs 44000 Nantes	329 957 005 00039	111 100,00
INGELIGNO	BET structure	4 bis place de la Trinité 44190 Clisson	791 112 444 00025	28 000,00
ISOCRATE	BET thermiques, fluides,	6, rue des Sassafras CS 70121 44301 Nantes cedex 3	313 873 473 00034	48 440,00

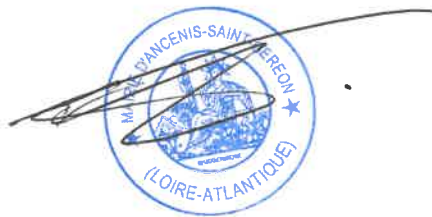
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec le prestataire indiqué ci-dessus.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC



Olivier BINET



Nabil ZEROUAL



09 JUIL. 2024

Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240708-4_2024delib094-DE
Reçu le 09/07/2024